

Règlement du SaintgerTrail Éphémère 2021.

1. But de la manifestation :

Le « SaintgerTrail éphémère 2021 des Foulées de St Germain » est une manifestation sportive course et marche non chronométrée se substituant à la manifestation habituelle du Club des Foulées de St Germain. Cette manifestation est non lucrative et à vocation de fonctionnement individuel.

2. Organisation :

La course et marche à pied du SaintgerTrail éphémère 2021 est organisée par l'Association des Foulées de St Germain ainsi que l'ensemble des bénévoles. Le parcours choisi est un parcours balisé et ouvert de manière temporaire, du samedi 27 Mars au 5 Avril 2021. Stationnement, Départ et Arrivée parking du Cercle des Loisirs à St Germain Laprade.

3. Inscription :

La manifestation n'a aucun but lucratif. Il est demandé aux participants en contrepartie du travail d'organisation, d'avoir un comportement éco citoyen. L'inscription est néanmoins recommandée les week-ends dans l'optique de la prévention COVID 19 afin de limiter le nombre des personnes positionnées en un même temps au même lieu. Celle-ci se fait via sur le fichier Doodle sur le site [Les foulées de St Germain - Accueil \(lesfoulees43.fr\)](https://lesfoulees43.fr) ou : <https://framadate.org/Saintgertrail-Ephemere>

4. Annulation, Arrêt ou Modification de la course :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de météo défavorable sur le parcours, d'événement circonstanciel, en cas de consigne délivrée par les autorités locales en ce sens, et en vue du respect des réglementations COVID en vigueur à ces dates, l'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler l'événement.

5. Parcours :

La course et marche à pied sur le SaintgerTrail éphémère 2021 se déroule sur les chemin de St Germain Laprade. Le tracé de la course est signalé par de la rubalise INDEX et du fléchage SaintgerTrail . Il est demandé aux participants une certaine vigilance au balisage surtout lors de passage sur route et dans les villages. En cas de sortie du parcours, les participants devront retrouver par leurs propres moyens le parcours. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la fin de la période citée plus haut. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier ledit parcours en fonction de toutes nouvelles contraintes sanitaires, organisationnelles ou environnementales. Le contexte sanitaire ne permet pas de faire appel à la présence de bénévoles sur les bifurcations, départ ou arrivée du parcours.

6. Course :

Afin de permettre aux participants de se mesurer, il est instauré par l'organisation, et via l'application Strava, un segment mesurant le temps passé sur la totalité du parcours. Des sous segments sont également mis en place pour mesurer les chronos réalisés par les coureurs sur les parties jugées spécifiques.

7. Certificat médical :

(Article L.231-3 du code du sport) : Cette manifestation n'étant pas une compétition, elle n'est ni classée, ni chronométrée, le certificat médical n'est pas obligatoire. Les participants, sont sous leur propre et exclusive responsabilité. Il est vivement conseillé de vérifier auprès de votre médecin votre capacité à effectuer cette pratique sportive.

8. Départ-arrivée :

Le point de départ et d'arrivée sont signalés par une arche sur le cercle des loisirs. Aucun organisateur ne sera présent sur les points de parcours départ arrivée compris. Il n'y aura pas de matériel ou logistique mis en place par l'organisation, le caractère éphémère signifiant également ici l'auto organisation complète des participants. Aucun ravitaillement n'est par ailleurs prévu au vu le contexte sanitaire.

9. Assurance :

Il incombe aux engagé/es d'être assuré à titre personnel. Il est expressément indiqué que les participants s'engagent sous leur propre et exclusive responsabilité. Les mineurs participants sont également sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux.

23/03/2021 les foulées